

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Courriel : jacques.argounes@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

*Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978
1, Avenue du Guat, La Saligue aux oiseaux, CASTETIS,
64303 ORTHEZ. – Pyrénées-Atlantiques - FRANCE*

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS et RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

de
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
A l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se réunira le samedi 22 avril 2023 à 09 heures,

Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2021/2022**, du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

*Résultat excédentaire de l'exercice : 213 736 euros.
Produits de l'exercice : 2 093 741 euros.
Total du bilan de l'exercice : 5 289 550 euros.*

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

*4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Courriel : jacques.argounes@wanadoo.fr*

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

*Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978
1, Avenue du Guat, La Saligue aux oiseaux, CASTETIS,
64303 ORTHEZ. – Pyrénées-Atlantiques - FRANCE*

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

*de
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
A l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se réunira le samedi 22 avril 2023 à 09 heures,*

*Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2021/2022**, du 01/07/2021 au 30/06/2022.*

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

*Résultat excédentaire de l'exercice : 213 736 euros.
Produits de l'exercice : 2 093 741 euros.
Total du bilan de l'exercice : 5 289 550 euros.*

CABINET ARGOUNES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Courriel : jacques.argounes@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978
1, Avenue du Guat, La Saligue aux oiseaux, CASTETIS,
64303 ORTHEZ. – Pyrénées-Atlantiques - FRANCE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

de
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
A l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se réunira le samedi 22 avril 2023 à 09 heures,
Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021/2022, du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire de votre association réunie le 22 avril 2022, nous avons effectué l'audit des Comptes Annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 au 30/06/2022 et jusqu'à la date d'émission du présent rapport, et nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- *Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,*
- *Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.*
- *Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.*
- *Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.*

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- *Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

*Fait à Tarbes,
Le 29 mars 2023.*


Par,
Jacques ARGOUNES,
Commissaire aux Comptes Titulaire.

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Courriel : jacques.argounes@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978
1, Avenue du Guat, La Saligue aux oiseaux, CASTETIS,
64303 ORTHEZ. – Pyrénées-Atlantiques - FRANCE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

de
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
A l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se réunira le samedi 22 avril 2023 à 09 heures,

Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2021/2022**, du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

*Résultat excédentaire de l'exercice : 213 736 euros.
Produits de l'exercice : 2 093 741 euros.
Total du bilan de l'exercice : 5 289 550 euros.*

CABINET ARGOUNES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Courriel : jacques.argounes@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978
1, Avenue du Guat, La Saligue aux oiseaux, CASTETIS,
64303 ORTHEZ. – Pyrénées-Atlantiques - FRANCE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

de
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
A l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se réunira le samedi 22 avril 2023 à 09 heures,
Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021/2022, du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 22 avril 2022, nous vous présentons notre Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes des articles L. 225-38 et suivants du Code-de-Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de la poursuite des deux conventions suivantes au cours de l'exercice.

CONVENTIONS

PREMIERE CONVENTION

- 1 – Personnes physiques et/ou morales directement et/ou indirectement concernées :

✚ *Monsieur le Président Philippe ETCHEVESTE.*

- 2 - Objet de la convention :

✚ *Cette convention a pour objet l'Indemnité Forfaitaire accordée au Président.*

-3- Date de la convention :

✚ *Cette convention a pris naissance au cours des exercices antérieurs, par décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2004.*

Elle a été actualisée et plafonnée par décision de l'Assemblée Générale du 25 avril 2009.

✚ *Elle se poursuit.*

-4- Conditions financières :

<i>Exercice</i>	<i>Indemnité Forfaitaire</i>
2021/2022	6 000 euros

- 5 - Incidence sur les Comptes-Annuels présentés :

✚ *La Charge de 6 000 euros est comptabilisée dans les comptes annuels qui vous sont présentés.*

SECONDE CONVENTION

- 1 – Personnes physiques et/ou morales directement et/ou indirectement concernées :

✚ *Les Administrateurs,*

✚ *Les Dirigeants,*

✚ *Par extension, tous les services.*

- 2 - Objet de la convention :

✚ *Cette convention a pour objet la prise en charge et/ou les remboursements de frais aux personnes concernées.*

✚ *Ces frais sont justifiés par des pièces comptables.*

-3- Date de la convention :

✚ *Cette convention a pris naissance au cours des exercices antérieurs, elle se poursuit.*

-4- Conditions financières :

<i>Exercice</i>	<i>Remboursements de frais</i>
2021/2022	42 448 euros

- 5 - Incidence sur les Comptes-Annuels présentés :

✚ *La Charge de 42 448 euros est comptabilisée dans les comptes annuels qui vous sont présentés.*

*Fait à Tarbes,
Le 29 mars 2023.*


*Par,
Jacques ARGOUNES,
Commissaire aux Comptes Titulaire.*

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PA
BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	30/06/2022				30/06/2021	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	94 411	81 425	12 986	0,25	7 182	0,12
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	10 666		10 666	0,20	10 666	0,21
Constructions	1 376 891	138 740	1 238 151	23,41	185 622	3,60
Installations techniques, matériel & outillage industriels	232 928	214 665	18 263	0,35	9 180	0,18
Autres immobilisations corporelles	707 276	371 673	335 603	6,34	416 837	8,09
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	114 842		114 842	2,17	275 813	5,35
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	2 000		2 000	0,04	2 000	0,04
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 250		3 250	0,06	3 250	0,06
TOTAL (I)	2 542 264	806 503	1 735 761	32,81	910 550	17,67
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	173 983		173 983	3,29	1 997	0,04
Autres créances					1 298	0,03
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	78 303		78 303	1,48	75 728	1,47
Valeurs mobilières de placement	2 466 988	84 230	2 382 757	45,05	2 466 329	47,86
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	834 582		834 582	15,78	1 650 495	32,03
Charges constatées d'avance	84 164		84 164	1,59	47 170	0,92
TOTAL (II)	3 638 020	84 230	3 553 789	67,19	4 243 016	82,33
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	6 180 284	890 733	5 289 550	100,00	5 153 566	100,00

SAS JACQUES CHARRIER ET ASSOCIES

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PA
BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	161 103	3,05	161 103	3,13
Ecart de réévaluation				
Réserves	3 952 011	74,74	3 698 720	71,77
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	213 736	4,04	253 292	4,51
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	396 455	7,50	315 238	6,12
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	4 723 305	89,30	4 428 352	86,93
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	174 430	3,30	199 157	3,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	240 980	4,56	383 467	7,44
Autres	150 835	2,85	142 591	2,77
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	566 245	10,70	725 214	14,07
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 289 550	100,00	5 153 566	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SAS JACQUES CHARRIER ET ASSOCIES

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PA
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

COMpte DE RESULTAT	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises					13 625	6,82	-13 625	-100,00
Production vendue de biens	194 459		194 459	90,57	164 243	82,24	30 216	15,40
Prestations de services	20 255		20 255	9,43	21 842	10,94	-1 587	-7,26
Montants nets produits d'expl.	214 714		214 714	100,00	199 710	100,00	15 004	7,51
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée					4 318	2,16	-4 318	-100,00
Subventions d'exploitation			378 415	176,24	395 160	197,87	-16 745	-4,23
Cotisations			1 402 858	653,36	1 415 339	703,70	-12 481	-0,87
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			375	0,17	178	0,09	197	110,67
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			1 890	0,88	54 450	27,26	-52 560	-96,52
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 783 537	830,66	1 869 444	936,08	-85 907	-4,59
Total des produits d'exploitation (I)			1 998 252	930,66	2 069 154	NIS	-70 902	-3,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			58 932	27,45	61 911	31,00	-2 979	-4,80
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					13 369	6,69	-13 369	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 674	0,78	2 842	1,42	-1 168	-41,09
Total des produits financiers (III)			60 606	28,23	78 123	39,12	-17 517	-22,41
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			34 883	16,25	17 656	8,84	17 227	97,57
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			34 883	16,25	17 656	8,84	17 227	97,57
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 093 741	975,13	2 164 934	NIS	-71 193	-3,28
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			2 093 741	975,13	2 164 934	NIS	-71 193	-3,28
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises					1 023	0,51	-1 023	-100,00
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			175 080	81,54	322 250	161,36	-147 170	-45,66
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			87 082	40,55	84 153	42,14	2 929	3,46
Services extérieurs			246 711	114,90	240 325	120,34	6 386	2,66
Autres services extérieurs			258 229	120,27	283 950	142,18	-25 721	-9,05
Impôts, taxes et versements assimilés			39 347	18,33	37 894	18,97	1 453	3,83
Salaires et traitements			467 916	217,93	460 129	230,40	7 787	1,69
Charges sociales			206 425	96,14	204 214	102,26	2 211	1,08
Autres charges de personnel			3 752	1,75	4 138	2,07	-386	-9,32
Subventions accordées par l'association			112 840	52,55	115 916	58,04	-3 076	-2,64

SAS JACQUES CHARRIER ET ASSOCIES

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PA
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	84 170	39,26	85 813	42,97	-1 643	-1,99
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	58 355	27,16	61 144	30,62	-2 789	-4,55
Total des charges d'exploitation (I)	1 739 908	810,34	1 900 949	951,55	-161 041	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	84 230	39,23			84 230	N/S
Intérêts et charges assimilées	2 497	1,16	3 620	1,81	-1 123	-31,01
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	86 727	40,39	3 620	1,81	83 107	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			447	0,22	-447	-100,00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	47 249	22,01			47 249	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	47 249	22,01	447	0,22	46 802	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	6 121	2,85	6 626	3,32	-505	-7,61
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 880 005	875,59	1 911 642	957,21	-31 637	-1,64
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	213 736	99,54	253 292	126,83	-39 556	-15,61
TOTAL GENERAL	2 093 741	975,13	2 164 934	N/S	-71 193	-3,28
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

SAS JACQUES CHARRIER ET ASSOCIES